

Programme Pause : premier bilan après 10 mois d'existence ; pérennisation du dispositif en réflexion

Paris - Publié le mercredi 22 novembre 2017 à 11 h 35 - Essentiel n° 106781

« Dix mois après sa création, Pause vient de clore la troisième session d'appel à candidatures et 98 chercheurs en situation de danger bénéficient de l'appui du programme », indique Laura Lohéac, directrice exécutive de Pause, à l'occasion de rencontres internationales organisées le 09/11/2017 au Collège de France.

Ce programme d'accueil des scientifiques en exil, porté par la Fondation de France, avait été lancé le 16/01/2017 par [Thierry Mandon](#), alors secrétaire d'État à l'ESR, avec une promesse de versement d'1 M€ annuels sur cinq ans de la part du ministère. [Frédérique Vidal](#) annonce lors des rencontres porter à 2 M€ cette donation, à laquelle d'autres financements publics et privés s'ajoutent. Selon [Alain Prochiantz](#), administrateur du Collège de France, « l'objectif est d'atteindre un budget d'au moins 3 voire 4 M€ par an ».

Laura Lohéac dresse par ailleurs un premier bilan de Pause. Parmi les scientifiques lauréats :

- « 48 % sont des femmes ;
- deux tiers sont issus des SHS et un tiers des sciences exactes, avec une très grande diversité de disciplines ;
- 33 % sont des doctorants, un peu plus de la moitié sont des jeunes chercheurs équivalents à MCF, et 10 % sont des professeurs expérimentés. Sur ce dernier point, il est possible que ces professeurs disposent de réseaux plus établis, d'une meilleure intégration ou qu'ils sont en mobilité moindre, mais il faudra suivre cet indicateur dans la durée ;
- 60 % de nos lauréats sont turcs, ce qui s'explique facilement par ce contexte actuel de purges massives. Un tiers sont syriens, et le reste provient pour la plupart des pays du Proche et du Moyen-Orient. Lors de cette troisième session, nous avons élargi notre horizon à l'Amérique latine car nous avons reçu des candidatures de Vénézuéliens ».

News Tank fait également le point sur le bilan et les perspectives du programme :

- avec Alain Prochiantz, coprésident du comité de parrainage de Pause, David Bruchon, en charge des partenariats et du mécénat et Laura Lohéac, rencontrés en marge des rencontres internationales Pause ;
- à partir des allocutions d'[Anne Peyroche](#), présidente par intérim du CNRS, de [Fabienne Blaise](#), vice-présidente de la CPU, et de [Frédérique Vidal](#), présentes lors des rencontres.

« Si l'objectif des 100 chercheurs par an est déjà atteint, la question du renouvellement de leur convention annuelle se pose déjà, tandis qu'au gré de ces premières expérimentations, de

nouveaux besoins et de nouvelles attentes surgissent. Pour pérenniser, étendre et prolonger l'action de Pause, il faut que la société tout entière s'empare du sujet et s'engage dans cette dynamique participative », déclare notamment Frédérique Vidal.



A propos du programme

L'aide versée par Pause prend la forme d'une subvention de 20 à 60 k€ versée à des établissements en cofinancement. La prise en charge de l'établissement varie et peut être de plusieurs natures (financière, accompagnement familial, hébergement, cours de langue, etc).

Genèse du programme

Programme national lancé par Thierry Mandon, alors secrétaire d'Etat à l'[ESR](#), en octobre 2016.

- « Thierry Mandon avait été alerté par des archéologues sur le cas de syriens et avait conscience qu'en France il n'existait aucun dispositif permettant l'accueil de ces chercheurs en danger, contrairement aux Etats-Unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne.
- Le programme a été créé à la suite de la rédaction d'un rapport de Liora Israël sur l'accueil en France des scientifiques en danger. Ce rapport est une sorte de "benchmarking" des différents dispositifs d'aide existants.
- Le programme a été lancé au cours du colloque "Migrations, réfugiés, exil" organisé au Collège de France. L'idée était alors de montrer, à la veille des élections, qu'on ne pensait pas forcément tous comme les Français recroquevillés », indiquent Alain Prochiantz, président et Laura Lohéac, directrice exécutive de Pause, à News Tank.

Pilotage de Pause

Le programme est administré par un comité de pilotage et un comité de direction.

Le comité de parrainage a été mis en place par Alain Prochiantz et Edith Heard, professeure au Collège de France. Ce comité est composé de membres de la société civile et surtout de scientifiques de haut niveau, qui ont un rôle à la fois d'aide à la levée de fonds mais aussi d'évaluation des dossiers.

Le comité de pilotage est subordonné à un comité de direction présidé par l'administrateur du Collège de France, « qui est essentiellement là pour analyser les décisions de budget de parrainage », selon Alain Prochiantz. Il réunit les pouvoirs publics : le Mesri, le [MEAE](#), le ministère de l'intérieur mais également les grands organismes de recherche ([CNRS](#), [Inria](#), [Inra](#), [Inserm](#)), la [CPU](#) et la Chancellerie de Paris. Le ministère de la culture et la [Cdefi](#) l'ont également rejoint. D'autres établissements, s'ils en font la demande, peuvent faire de même.

« Le comité de direction est un comité décisionnel sur la forme. En matière de sélection des dossiers, le comité de parrainage fait des propositions que le comité de direction suit généralement (...) Le comité de direction joue aussi un rôle de sécurité, grâce au MEAE et au ministère de l'intérieur, pour lever des doutes que nous pourrions avoir sur tel ou tel potentiel bénéficiaire du programme. Pour l'instant aucun cas ne s'est révélé frauduleux », note l'administrateur du Collège de France.

Stratégie de financement

L'objectif est d'atteindre un budget « de 3 M€ voire 4 M€ par an » pour sécuriser 100 chercheurs.

« Sauf que ce calcul se base seulement sur un coût de 30 k€ par chercheur et ne prend pas en compte les frais de fonctionnement. La réalité s'approche plutôt de 4 M€ au total. Il faut que nous sollicitons tous azimuts à la fois le public et le privé, et il faut que nous trouvions de grands mécènes. Notre stratégie s'appuie essentiellement sur notre comité de parrainage et la notoriété des scientifiques et des personnalités qui le composent, comme Lillian Thuram ou Agnès B., qui nous servent d'intermédiaires pour approcher les milieux d'affaires et économiques », détaille Alain Prochiantz.

« Cette année, un tiers des lauréats sont des doctorants, ce qui explique que nous avons pu boucler le budget. Ce ne sera peut-être plus le cas l'année prochaine », souligne David Bruchon, en charge des partenariats et du mécénat pour Pause.

Quatre sources de financement potentielles sont identifiées :

- La première est négociée chaque année avec les pouvoirs publics et le Mesri. Thierry Mandon, alors secrétaire d'Etat à l'ESR, a promis fin 2016 1 M€ par an pendant cinq ans, que Frédérique Vidal a augmenté le 09/11/2017 à 2 M€ annuels à partir de 2018. Bernard Cazeneuve, alors Premier ministre, a rajouté en janvier 2017 1 M€ pour l'année 2017. Le MEAE et le ministère de la culture ont rejoint le dispositif avec une contribution de 200 k€ annuels chacun.
- La deuxième concerne une approche grands donateurs/mécénat d'entreprise. « Pour l'instant, nous avons reçu 200 k€ de la fondation Michelin sur deux ans, et 30 k€ du CFM (Capital fund management) », indique David Bruchon.
- La troisième est un appel à la société civile : citoyens, E-C, chercheurs, étudiants, etc. La Fondation de France a ouvert un fonds de souscription pour le programme. Les dons sont libres et déductibles des impôts.
- La quatrième concerne les financements internationaux.

« UE et ONU principalement, mais aussi les financements de mécènes étrangers. Cela nécessite une politique à l'international. Nous sommes pour l'instant concentrés sur la France, mais nous sommes en lien avec des dispositifs équivalents à l'étranger. Nous avons des coopérations avec le Scholar rescue fund, en ayant pris par exemple le relais d'un financement d'un de leur candidat sur une deuxième année. Nous avons aussi une piste intéressante du côté de Science for refugees, un programme de la commission européenne », détaille Laura Lohéac.

Évaluation des dossiers

Les dossiers sont évalués selon trois critères :

- Le niveau de menace et d'urgence pesant sur le candidat.

« Les établissements candidats nous fournissent un dossier où est décrite la menace pesant sur le chercheur, écrite par l'établissement ou le scientifique lui-même. Le niveau de menace est évalué par un comité en France, suivant différentes typologies de menace, physique, économique, etc. Mais il y a aussi un critère subjectif ; par exemple, les personnes encore présentes dans leur pays sont considérées d'emblée comme plus menacées que celles déjà en France ou dans un pays tiers », énonce Laura Lohéac.

- Son profil scientifique.
- Le dispositif d'accueil de l'établissement hôte.

« On peut imaginer qu'il y ait certains effets d'aubaine, mais je pense qu'ils sont une minorité. Si on pouvait prendre 90 % des candidatures, on le ferait. L'unique frein, c'est le financement », affirme Alain Prochiantz.

Modalités de candidature

Seuls les établissements peuvent candidater au programme. « Un chercheur peut nous solliciter, mais ne peut pas candidater de façon autonome. Dans ce cas, nous essayons de le rediriger vers une structure. Une bonne vingtaine nous a sollicité directement, mais ce n'est pas évident, c'est mieux quand la demande vient directement d'un établissement », indique Laura Loréac.

Le programme édite également des listes de profils anonymisés avec seulement les sujets de recherche des candidats afin de voir si les universités et les centres de recherche sont intéressés par ces profils.

Une plateforme informatique pour déposer les dossiers en ligne et mettre en relation les chercheurs et les établissements est en cours d'élaboration. « Les profils seront consultables en ligne. Ce sera beaucoup plus facile et ça pourra pousser le programme à une échelle plus importante », affirme Laura Lohéac.

Communication et diffusion

L'appel a été diffusé par :

- Les universités et la CPU « qui est un canal important »,
- l'AUF,
- Unimed (Union des universités de la Méditerranée),
- l'AIU (association internationale des universités),
- les postes diplomatiques,
- les syndicats étudiants, etc.

Pour les dons de particuliers, Pause est présent sur le site de la Fondation de France, qui a assuré « de tout son soutien pour continuer à porter le programme aussi longtemps qu'il le faudra ».

« Nous sommes présents dans des colloques. Nous sommes également en lien avec le musée de l'immigration », indique Laura Lohéac.

Campagne média

« Nous sommes passés sur France Culture, l'émission "la tête au carré" sur France Inter, RFI, TV5 Monde, Rendez-vous de l'histoire, etc.

- l'un des lauréats de Pause est passé sur France 3 », indique Alain Prochiantz.

Pérennisation du dispositif

Les différentes parties prenantes du programme réfléchissent à sa pérennisation.

- Alain Prochiantz souligne qu'« il faut penser à la suite et c'est difficile car il est peu probable que nombre d'entre eux puissent retourner dans leur pays dans les deux années qui viennent. Il va falloir très rapidement réfléchir à leur insertion dans le monde économique privé ou académique, avant de nous retrouver dans des situations dramatiques d'avoir donné de l'espoir à des gens sans savoir comment poursuivre l'action » ;
- Anne Peyroche, présidente par intérim du CNRS, estime que « tout nécessaire qu'il soit, le cadre national est probablement insuffisant. (...) Logiquement, l'UE doit prendre le relais ou être complémentaire dans la recherche de nouveaux contributeurs et mécènes. »

Un intérêt pour la France

« Nous ne faisons pas de la charité. Bien que le programme soit fondé au départ uniquement sur la générosité, il peut être vu comme un investissement (...) Ce n'est pas qu'une action humanitaire mais une action politique », souligne Alain Prochiantz.

Cela représente des intérêts :

- Pour le secteur privé. « Tous les candidats ne sont pas destinés à devenir chercheurs dans le public. Quand la fondation Michelin donne 200 k€, c'est généreux, et en même temps ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas intéressés à accueillir des chercheurs dans leurs centres de recherche », selon Alain Prochiantz.
- Pour nouer des liens et créer des réseaux. « Leur tendre la main aujourd'hui, c'est aussi se donner à nous-même une chance de nouer demain des collaborations qui de toute façon profiteront au rayonnement de la France, mais aussi plus largement à celui de l'ESR. Nous avons tout à y gagner », note Anne Peyroche.

Forte mobilisation des universités au lancement du programme

« Au lancement, les universités ont eu trois semaines pour monter un dossier. Nous nous attendions à 10 ou 15 demandes et nous en avons eu près de 55. (...) Les établissements peuvent voir leur intérêt à récupérer des chercheurs dont on sait qu'ils sont bons et bien formés, surtout en étant subventionnés à moitié par le programme. Avec un peu de recul, il n'est pas étonnant qu'on ait eu autant de demandes. Cela n'enlève rien à la générosité de la mobilisation », déclare l'administrateur du Collège de France.

Un soutien « inconditionnel » de la CPU au programme et des propositions pour l'améliorer

« Un programme comme Pause est le bienvenu et est inconditionnellement soutenu par la CPU. Même s'il ne peut pas tout régler, il donne un cadre et permet de trouver des solutions globales, et pas bricolées comme celles que les universités sont obligées d'improviser », estime Fabienne Blaise, présidente de l'Université Lille 3 - Sciences humaines et sociales et vice-présidente de la CPU.

Selon elle, 39 établissements français prennent en charge entre 900 et 1200 migrants par an, tous statuts confondus.

« On essaie de s'organiser et il existe par exemple le réseau des MEnS (migrants dans l'enseignement supérieur) soutenu par la CPU », ajoute-t-elle.

Elle estime en outre « qu'il ne suffit pas d'intégrer ces personnes dans le tissu universitaire mais qu'il faut aussi les intégrer dans le tissu social » et donne « quelques pistes à l'attention des présidents d'université » :

- « Il faut un référent sur ces questions dans les établissements qui puisse organiser l'accueil de ces personnes et de leur familles, leur permettre de s'inscrire aux caisses de sécurité sociale ou d'obtenir un compte bancaire. Le président d'université ne peut pas gérer ça seul et les demandes envoyées directement à la présidence peuvent se perdre. Nous sommes autonomes mais le programme Pause pourrait nous y inciter.

- Le programme dure un an, c'est bien mais pas suffisant pour assurer une insertion en France. Le système français est très centralisé et ne facilite pas l'intégration des E-C pas plus que les personnels administratifs. Il y a toujours la crainte que ces personnes puissent prendre la place de quelqu'un. Des pays comme l'Allemagne sont exemplaires sur ce point-là en proposant des programmes sur trois ans.

- On peut envisager de cofinancer des post-doctorats pour des doctorants en fin de thèse, ainsi que des allocations pour ceux en début de thèse. »

« On sait tous que si on s'arrête à faire de la recherche, c'est difficile d'y revenir. Il faut tout faire pour qu'il n'y ait jamais de rupture. Il faut imaginer un fonctionnement beaucoup plus étroit entre les universités et le programme Pause. Il faut aussi qu'on travaille avec les différents ministères (travail, affaires étrangères, Esri) pour avoir toutes les solutions. Il faut qu'on travaille aussi en réseau, du côté académique mais également avec le monde de l'entreprise », note Fabienne Blaise par ailleurs.

Pause doit « s'adosser à une culture scientifique des migrations », selon Frédérique Vidal

Frédérique Vidal affirme que Pause doit s'inscrire dans un contexte plus global en s'adossant « à une culture scientifique des migrations, la plus largement diffusée et partagée, sous peine de ne jamais trouver un écho durable au sein de la société » : « pour que la société soit sensibilisée à la situation des scientifiques en exil, pour qu'elle soit prête à les accueillir et à les intégrer, compter sur la tradition d'hospitalité qui fait la dignité de notre pays ne suffit pas. Il faut que le destin de ces hommes et de ces femmes résonnent chez nos concitoyens. Il faut que leurs parcours soient mieux compris et que la question migratoire dont ils relèvent soit mieux connue », estime-t-elle.

« J'espère que l'année 2018 verra l'entrée de nouveaux établissements dans le dispositif. (...) Au-delà de l'accueil, c'est l'insertion des chercheurs en exil que Pause doit soutenir. Cette question devient d'ailleurs cruciale à l'échéance des conventions d'accueil. Le rôle des établissements est déterminant : il leur appartient de donner aux chercheurs réfugiés des opportunités de réussite identiques à celles dont bénéficient leurs pairs. Cette promotion de l'égalité des chances passe par un accompagnement social et scientifique, qui va de l'apprentissage du français à la valorisation de leurs travaux de recherche dans des domaines parfois peu représentés en France », ajoute encore la ministre.